



RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

EXERCICE 2017/2018

Ce rapport financier est le second qu'il me revient de vous présenter en ma qualité de Trésorier Général de la LMF. Il s'agit surtout du premier rapport réalisé sur la base d'un exercice que nous avons entièrement préparé et réalisé, au cours duquel nous avons pu pleinement mettre en œuvre notre projet de mandature.

L'exercice financier 2017/2018 marque un tournant traduisant notre volonté de faire évoluer le modèle économique de la LMF, comme en témoignent les nouvelles ressources générées et leur utilisation au service des clubs et des licenciés. La maîtrise de cette mutation progressive, grâce à une saine gestion de la Ligue, permet de présenter un résultat très équilibré.

Dans le présent rapport, je vous présenterai les faits marquants qui ont influé sur la réalisation des comptes de l'exercice 2017-2018, ainsi que les principaux chiffres clés qui s'y rattachent.

LES FAITS MARQUANTS

Au cours de la saison 2017/2018, seconde année de notre mandature, nous avons déployé notre projet de mandature. Cet exercice a notamment été marqué par deux faits majeurs : la mise en application de la réforme de la tarification aux clubs et la mise en place de la nouvelle organisation de l'Administration Régionale.

Les nouvelles dispositions financières adoptées en juin 2017 ont permis de faire diminuer la pression financière de la Ligue sur les clubs : suppression de la redevance sur les maillots, suppression des frais d'envois des licences, plafonnement du fonds de garantie (pas de prélèvement en 2017/2018), diminution de l'acompte des licences (de 80 à 50%), nouvel échancier de paiement pour faciliter la gestion de la trésorerie des clubs.

Cette réforme a permis une économie pour les clubs de près de 38 k€ par rapport à la saison 2016/2017, soit une baisse de 5,5% des sommes prélevées aux clubs.

Ainsi, les sommes facturées aux clubs en application des dispositions financières de la Ligue ont représenté cette saison 55% de l'ensemble des produits d'exploitations, contre 60% lors de l'exercice précédent.

La nouvelle organisation de l'Administration Régionale en Pôles d'Activités depuis septembre 2017, et l'ajustement de nos effectifs par des recrutements de personnels qualifiés, nous permettent d'avancer plus efficacement et d'atteindre notre objectif premier : améliorer la qualité de services aux clubs !

Nous avons ainsi créé 4 nouveaux postes, augmentant ainsi notre effectif moyen du personnel de 20 %.

La réorganisation de notre Administration s'est traduite, comme annoncé à l'issue de la saison précédente, par une hausse de la masse salariale globale de 27,5%. Il convient de noter que nous avons été contraints de procéder à un licenciement qui s'est conclu par le versement d'une indemnité transactionnelle dont la somme est incluse dans la masse salariale de l'exercice 2017/2018. Par conséquent, l'augmentation réelle de la masse salariale, déduction faite de cette indemnité transactionnelle, est de 19,60%, soit une augmentation en parfaite adéquation avec celle des effectifs.

Par ailleurs, durant la saison 2017/2018, nous avons eu le plaisir de recevoir sur notre territoire plusieurs rencontres internationales :

- L'Equipe de France Féminine contre l'Italie au Stade Vélodrome le 20 janvier 2018
- L'équipe de France Futsal contre le Japon à l'Arena d'Aix-en-Provence le 03 avril 2018
- L'Equipe de France (qui allait devenir Championne du Monde le mois suivant) contre l'Italie le 1^{er} juin 2018 à Nice

Nous avons également été choisis par la FFF pour l'organisation des Finales des Challenges Nationaux U19 Féminins, organisées au Stade St Exupéry en collaboration avec le Marignane Gignac F.C et la Ville de Marignane.

Ces évènements Nationaux et Internationaux ont mis à l'honneur notre Ligue, et ont été pour nous l'occasion de récompenser les clubs et les licenciés, tout en menant des actions de promotion et de développement en matière de football féminin, de mixité, de formation, etc.

Nous avons poursuivi le développement et la structuration de notre IR2F (Institut Régional de Formation du Football) en recrutant un Directeur Adjoint, un Conseiller Technique Régional en charge de la Formation de l'encadrement, et une assistante administrative en contrat d'apprentissage. Le renforcement de l'IR2F nous a permis de lancer un BMF en apprentissage au sein de l'Olympique de Marseille et de l'OGC NICE.

Le Programme Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD) a vu le jour avec plusieurs sessions organisées au siège de la Ligue et au sein des clubs. Il convient de noter que grâce aux bons formations mis en place par la Ligue en complément des bons de la Fédération, les dirigeants ont pu suivre les formations du PFFD gratuitement !

La diversification de nos ressources est autant un objectif qu'une nécessité dans un contexte de diminution annoncée des subventions publiques couplé à notre volonté de baisser les prélèvements des clubs. Le lancement de notre Club des Partenaires lors de l'exercice 2017/2018 s'inscrit dans cette ambition et a permis d'augmenter nos recettes de partenariats de 79 k€.

Enfin, nous avons organisé l'Assemblée Générale d'Eté en juin 2018, ce qui n'était plus arrivé depuis longtemps puisqu'habituellement cette organisation incombait à chaque District à tour de rôle. Si cette charge imprévue a impacté significativement notre résultat d'exploitation, nous avons eu l'occasion d'inviter pour la première fois l'ensemble des représentants des clubs de Ligue à la Soirée des Récompenses qui a suivi l'Assemblée Générale, au sein de la magnifique ARENA d'Aix-en-Provence.

LE RESULTAT NET 2017-2018

Le résultat net de l'exercice s'établit à 17,5 K€ contre 205 K€ en 2016-2017.

Il se décompose en un résultat d'exploitation de -19 K€ (82 K€ en 2016-2017), un résultat financier de 36K€ (96 K€ en 2016-2017) et un résultat exceptionnel de 17 K€.

Le Résultat d'Exploitation est impacté par la hausse de la masse salariale et l'organisation de l'Assemblée Générale d'Eté.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 4 424 K€ (+232 K€).

A noter que tous les produits sont en augmentation par rapport à la saison précédente, notamment grâce à la hausse du nombre de licenciés, et des revenus générés par l'IR2F et les partenariats, sauf les produits en nette diminution en raison notamment de la réforme de la tarification aux clubs.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 4 443 K€ soit 333 K€ de dépenses supplémentaires.

Si les charges de gestion courante sont maîtrisées, nous avons fait le choix de nous doter d'une l'Administration Régionale performante. Egalement, il convient de noter l'augmentation des achats de matières premières du fait de notre volonté de récompenser davantage nos clubs et nos licenciés.

LE BILAN

L'analyse du bilan n'appelle pas d'explications particulières.

Toutefois, il convient de rappeler que lors de la précédente mandature, 500 K€ avaient été affectés au projet d'aide à l'insertion professionnelle par le Football « un secteur / un emploi ».

Il reste aujourd'hui 299 K€ dans cette réserve spécifique (ligne « autres réserves »).

Comme annoncé par le Président Eric BORGHINI, cette réserve va être utilisée au cours des trois prochains exercices afin d'accompagner la mise en place du BMF en apprentissage pour les clubs amateurs.

Dès la saison 2018/2019, une aide spécifique sera versée aux clubs embauchant un apprenti dans le cadre de cette opération (300 € par mois), ce qui permettra de réduire significativement le restant à charge du salaire de l'apprenti pour le club.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 17 503 K€ au report à nouveau.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le résultat très équilibré de cet exercice 2017/2018 vient valider les orientations prises dès 2016 afin d'investir pour le développement de notre discipline, de la formation, de l'emploi, tout en soulageant les finances des clubs.

Le BMF en apprentissage, mis en place dès la rentrée 2018, symbolise notre projet de mandature. Nous allons former 60 jeunes éducateurs(trices) au cours des 3 prochaines saisons, en participant au financement de leur salaire, afin de permettre aux clubs de poursuivre leur structuration et de favoriser l'insertion professionnelle par le football.

Nous allons également maintenir nos efforts en matière de tarification avec la suppression dès la saison 2018/2019 de la part sur les recettes des clubs R1 et R2 seniors.

La Ligue Méditerranée est en pleine évolution et nous souhaitons poursuivre la nécessaire transformation de notre instance régionale pour accroître la qualité de l'accompagnement proposé aux clubs.

La bonne gestion de la Ligue et les réserves constituées au cours des mandatures précédentes doivent nous permettre d'entreprendre et de mettre en œuvre de grands projets au bénéfice des clubs. A ce titre, les contours d'un futur Centre Technique Régional se dessinent progressivement, et nous espérons pouvoir présenter un avant-projet en 2019.

MATHIEU SAVY
TRESORIER GENERAL



**AXIOME
PROVENCE
AUDIT**

AVIGNON

130, rue de l'Aulanière - Z1 Courtine Chaternay
BP 40936 - 84091 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 85 38 11

Fax : 04 90 82 24 66

axiome.provence@axiomeassocies.net

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Etats financiers de l'exercice 2017-2018
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes

**LIGUE DE LA
MEDITERRANEE DE FOOTBALL**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Europôle de l'Arbois
390 Rue Denis Papin
13592 AIX EN PROVENCE

Exercice clos le 30 juin 2018

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

**LIGUE DE LA
MEDITERRANEE DE FOOTBALL**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Europôle de l'Arbois
390 Rue Denis Papin
13592 AIX EN PROVENCE

Exercice clos le 30 juin 2018

Aux Membres de l'Association LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont notamment porté sur :

- Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.
- La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de la l'Association au 30 juin 2018.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont
- pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Avignon,
Le 22 novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, positioned below the printed name.

COMPTES ANNUELS

30/06/2018

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Comptes annuels

LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 30/06/2018	Net au 30/06/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs si	62 826	54 393	8 432	22 867
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				5 461
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	267 242	12 401	254 841	255 022
Constructions	5 161 943	2 375 379	2 786 565	2 892 658
Installations techniques, matériels et outillages ind	53 581	31 230	22 351	31 408
Autres	741 084	430 077	311 007	322 295
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 286 707	2 903 481	3 383 226	3 529 741
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 461		5 461	
Créances				
Créances Usagers et comptes rattachés				
Autres	1 025 353	14 401	1 010 952	881 128
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 888 730		4 888 730	4 911 422
Charges constatés d'avance	19 938		19 938	23 069
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 939 482	14 401	5 925 081	5 815 619
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 226 189	2 917 882	9 308 307	9 345 360

 **Bilan actif**

Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		
--	--	--

Bilan passif

	au 30/06/2018	au 30/06/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	969 816	969 816
Ecarts de réévaluation		
Réserves	299 492	299 492
Résultat de l'exercice	17 503	204 723
Report à nouveau	5 902 227	5 697 504
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	7 189 038	7 171 535
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	731 942	777 893
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	7 920 980	7 949 428
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35 006	134 692
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	35 006	134 692
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 952
Emprunts et dettes financières diverses	76 502	74 040
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 352	293 017
Dettes fiscales et sociales	329 092	277 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	525 125	568 793
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	47 250	45 300
TOTAL DETTES	1 352 321	1 261 240
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 308 307	9 345 360

 **Bilan passif**

(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	1 352 321
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de fonctionnement

	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 762 684	69,18	2 606 269	69,57	156 415	6,00
Production stockée						
Production immobilisée	31 669	0,79	27 079	0,72	4 591	16,95
Subventions d'exploitation	1 230 519	30,82	1 140 226	30,43	90 293	7,92
Reprises et Transferts de charge	216 569	5,42	155 923	4,16	60 646	38,89
Cotisations						
Autres produits	182 522	4,57	262 340	7,00	-79 818	-30,43
Produits d'exploitation	4 423 963	110,79	4 191 837	111,89	232 126	5,54
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	197 988	4,96	141 975	3,79	56 014	39,45
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	1 436 935	35,98	1 356 709	36,21	80 225	5,91
Impôts et taxes	122 594	3,07	93 515	2,50	29 078	31,09
Salaires et Traitements	1 102 355	27,61	871 422	23,26	230 934	26,50
Charges sociales	505 272	12,65	389 178	10,39	116 094	29,83
Amortissements et provisions	265 810	6,66	411 425	10,98	-145 615	-35,39
Autres charges	812 093	20,34	845 268	22,56	-33 175	-3,92
Charges d'exploitation	4 443 047	111,27	4 109 492	109,69	333 555	8,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 084	-0,48	82 345	2,20	-101 429	-123,18
Opérations faites en commun						
Produits financiers	36 230	0,91	96 418	2,57	-60 187	-62,42
Charges financières						
Résultat financier	36 230	0,91	96 418	2,57	-60 187	-62,42
RESULTAT COURANT	17 146	0,43	178 762	4,77	-161 616	-90,41
Produits exceptionnels	59 151	1,48	70 949	1,89	-11 798	-16,63
Charges exceptionnelles	41 890	1,05	26 406	0,70	15 484	58,64
Résultat exceptionnel	17 261	0,43	44 544	1,19	-27 282	-61,25
Impôts sur les bénéfices	16 904	0,42	18 583	0,50	-1 679	-9,04
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	17 503	0,44	204 723	5,46	-187 219	-91,45
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

COMPTES ANNUELS

30/06/2018

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe

LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 9 308 307 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 17 503 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 10 à 27 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'association a souscrit le 8 février 2016 un contrat d'assurance destiné à financer les indemnités de fin de carrière dont le montant cumulé au 30 juin s'élève à la somme de 154 709€.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités sont les suivantes :

- Hors vacataires
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Augmentation annuelle des salaires : 2%
- Convention collective du sport
- Les indemnités sont majorées des charges sociales
- Les calculs sont effectués à partir d'une hypothèse de Turnover de 0.00%.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

° Bénévolat :

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement. On peut estimer le nombre de bénévoles réguliers à environ une centaine, qui interviennent dans différentes commissions. Il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures mises à la disposition de l'association et donc de valoriser ces contributions en nature.

Les frais engagés par les bénévoles qui ont renoncé à leur remboursement s'élèvent à la somme de 76 010 euros pour l'année civile 2017.

Ils ont donné droit à une réduction d'impôt pour les personnes concernées.

° Activités lucratives :

Dans le cadre de ses activités lucratives accessoires "parrainage et IRFF" l'association a créé des secteurs distincts d'activités afin de satisfaire à ses obligations fiscales.

° Institut régional de formation du football (IRFF) :

En vue de répondre aux besoins des éducateurs et des clubs en terme de structurations, de qualifications et d'emplois, notre association a créé un Centre Interrégional de Formation qui est à l'initiative de la Fédération Française de Football.

Une convention de partenariat entre la Fédération Française de Football et la Ligue de la Méditerranée a été signée le 18 novembre 2014 dans le cadre de ce projet.

Les comptes sociaux de l'association intègrent la comptabilité de l'IRFF.

Cette activité faisant partie intégrante de la Ligue de la Méditerranée, il a été décidé de procéder à la sectorisation afin de présenter de manière claire les comptes de l'IRFF.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 487		6 662	62 826
Immobilisations incorporelles	69 487		6 662	62 826
- Terrains	267 242			267 242
- Constructions sur sol propre	3 111 786			3 111 786
- Constructions sur sol d'autrui	1 808 426			1 808 426
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	183 814	57 917		241 731
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 581			53 581
- Installations générales, agencements aménagements divers	283 224	32 363	1 777	313 810
- Matériel de transport	139 933			139 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	307 533	20 782	40 973	287 342
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 155 540	111 062	42 750	6 223 851
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30			30
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	30			30
ACTIF IMMOBILISE	6 225 057	111 062	49 412	6 286 707

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		111 062		111 062
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		111 062		111 062
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	5 462			5 462
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1 200	42 750		43 950
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	6 662	42 750		49 412

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 159	13 729	494	54 393
Immobilisations incorporelles	41 159	13 729	494	54 393
- Terrains	12 221	181		12 401
- Constructions sur sol propre	1 480 951	85 574		1 566 525
- Constructions sur sol d'autrui	633 189	64 728		697 918
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	97 228	13 708		110 936
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 173	9 057		31 230
- Installations générales, agencements aménagements divers	66 964	28 216	1 777	93 404
- Matériel de transport	46 059	27 987		74 045
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	295 372	8 230	40 973	262 628
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 654 157	237 680	42 750	2 849 087
ACTIF IMMOBILISE	2 695 316	251 409	43 245	2 903 481

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	13 729	237 680	251 409
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	13 729	237 680	251 409
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	494	42 750	43 245
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice	494	42 750	43 245

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 045 291 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 025 353	1 025 353	
Charges constatées d'avance	19 938	19 938	
Total	1 045 291	1 045 291	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	80 264
Banques int. a recevoir	6 244
Total	86 508

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	348 360			348 360
Autres fonds	621 457			621 457
Total fonds sans droit reprise	969 816			969 816
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	299 492			299 492
Report à Nouveau	5 697 504	204 723		5 902 227
Résultat de l'exercice	204 723		187 219	17 503
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	777 893		45 951	731 942
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	7 949 428	204 723	233 170	7 920 980

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges	78 000		78 000		
Garanties données aux clients	56 692		21 686		35 006
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	134 692		99 686		35 006
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			99 686		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 352 321 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 352	374 352		
Dettes fiscales et sociales	329 092	329 092		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	601 627	601 627		
Produits constatés d'avance	47 250	47 250		
Total	1 352 321	1 352 321		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseur factures non parvenues	201 820
Fnp parrainage	35 000
Dettes provisionnées pr congés payés	71 356
Provision 13ème mois	29 556
Personnel charges à payer	5 903
Urssaf-congés à payer	25 010
Retraite salariés à payer	7 742
Charges sociales s/ 13ème mois	13 566
Formation continue	6 895
Org.soc. charges à payer	2 951
Etat charges à payer	17 293
Charges à payer	10 097
Subventions à reverser	26 550
Total	453 739

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 798		
Chg const. avance - équipements	8 140		
Total	19 938		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subventions perçues d'avance	47 250		
Total	47 250		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 104 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges	30 203	
791001 - Cnasea partic.salaires contrat etat	21 905	
791003 - Transfert de charges de personnel	64 587	
	116 695	
Total	116 695	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	706	
Autres charges	21 686	
Subventions d'investissement virées au résultat		45 951
TOTAL	22 407	45 951

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 21 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	9	2	11	11
Employés	6	4	10	10
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	15	6	21	21

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 169 181 euros.

* Président ,Directeur et Directrice adjointe : 169 181 euros.

Ces rémunérations concernent uniquement trois salariés de l'association.

La rémunération, charges sociales comprises, versée au Président de la Ligue dans le cadre de l'exécution de son mandat électif s'élève 60 000€.

Elle est intégralement compensée par une subvention allouée par la Fédération d'un montant de 60 000 €.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

LIGUE DE LA
MEDITERRANEE DE FOOTBALL
Siège social : Europôle de l'Arbois
390 rue Denis Papin
13592 Aix en Provence

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2018

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à AVIGNON,
Le 22 novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT

